



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CLE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

11 DECEMBRE 2018

Objet : Avis sur dossier soumis à autorisation environnementale relatif au volet milieux aquatiques du contrat territorial Rance aval Faluns Guinefort – territoire de Saint Malo agglomération - et à la Déclaration d'intérêt général

L'An deux mille dix-huit, le onze décembre, la Commission Locale de l'Eau plénière du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais s'est réuni à Beausais-sur-mer, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique Ramard, Président de la Commission Locale de l'Eau.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jacques BÉNARD, Saint-Malo Agglomération
M. Camille BONDU, CC Côte d'Émeraude
M. Philippe BONNIN, Eau du bassin rennais
M. Yves CHESNAIS, EPTB Rance Frémur
M. Yves DESMIDT, CC Val d'Ille-Aubigné
M. Claude DELAHAYE, Loudéac Com. Bretagne Centre
M. Patrice GAUTIER, Dinan Agglomération
Mme Marie-Renée GINGAT, CC Bretagne romantique
M. Philippe GUESDON, CC Côte d'Émeraude
M. Pascal HUS, AFB
M. Loïc JOLY, Dinan Agglomération
M. Bruno LEBRETON, DDTM 22
M. Loïc LEMOINE, Dinan Agglomération
M Yves LEMOINE, Lamballe Terre et Mer
M. Jean-Claude LOCHET, FDAPPMA 22
M. Jean-Marie LORRE, Dinan Agglomération

M. Patrick LUNEAU, AELB
M. Alain MACQ, Eau et rivières de Bretagne
M. François MALGLAIVE, CCEUR Émeraude
Mme Lucie MARION, sous-préfecture Dinan
M. Henri MONAT, Saint-Malo Agglomération
M. Dominique RAMARD, Dinan Agglomération
M. Jean-Louis NOGUES, Dinan Agglomération
M. Bruno RICARD, Dinan Agglomération

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. JC BÉNIS, CC Bretagne rom., à M-R GINGAT
M. M. AUSSANT, FAUR, à M. MALGLAIVE
M. P. LANDURÉ, Dinan Agglomération, à M. RICARD
M. A. LEFEUVRE, CC Bretagne rom., à Y. CHESNAIS
Mme Nicolle MATHIS, Bretagne Vivante, à A. MACQ
M. S. PERRIN, Conseil régional, à M. RAMARD
MISEN 22 à DDTM 22

⇒ Nombre de membres titulaires en exercice : 59
⇒ Nombre de membres titulaires présents : 24
⇒ Nombre de membres représentés (pouvoir) : 7

ÉTAIENT INVITÉS :

M. Martial FAIRIER, syndicat du Linon
M. Claude ROBION, Dinan Agglomération
M. Didier QUIGNON, CC Bretagne romantique

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Mme Annick BOUEDO, CD 22
M. Charles DAVID, Chambre d'agriculture
M. Elvis DENIEUL, Dinan Agglomération
M. Aurélien FRITOT, syndicat du Linon

Mme Marina GUÉRIN, Eau du bassin rennais
Mme Bérangère HENNACHE, Eau du pays de St-Malo
M. Xavier LAURENT, CCEUR Émeraude
Mme Nathalie OLIVIÉRO, Syndicat du Linon
M. Alexandre PIERRE, Chambre d'agriculture
Mme Perrine VADNAL, syndicat du Linon
Mme Gaél KERVAREC, animateur SAGE Rance Frémur
Mme Anne LEGEAY, coordinatrice du SAGE Rance Frémur
Mme Typhaine MONNIER, animatrice SAGE Rance
Mme Marine RAFFIN, coordinatrice du plan de gestion sédimentaire de l'estuaire de la Rance

Mme Monnier présente le dossier soumis à autorisation environnementale relatif au volet milieux aquatiques du territoire de Saint Malo Agglomération dans le contrat territorial Rance aval Faluns Guinefort. Mme Monnier décline les travaux prévisionnels. Elle explique le contexte des enjeux de ce territoire dont l'évaluation pour la Directive Cadre sur l'Eau est faite au travers des évaluations de la masse d'eau côtière Rance Fresnaye et de la masse d'eau de transition du Bassin Maritime de la Rance.



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CLE DU SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS
11 DECEMBRE 2018

Échanges et discussions :

M. Luneau évoque sur le 11^{ème} programme de financement de l'Agence de l'eau et explique que les tensions budgétaires de 2019 ont des conséquences sur le renouvellement des contrats territoriaux. Pour certains territoires, 2019 sera une année de transition entre deux contrats. Il explique que l'Agence de l'Eau va mobiliser des lignes budgétaires existantes pour que des actions puissent se faire en 2019 mais ces actions ne pourront avoir l'ampleur de celles des années précédentes. M. Luneau revient sur les enjeux du territoire de Saint Malo Agglomération et explique qu'un bassin versant n'est pas considéré comme une masse d'eau s'il a une superficie inférieure à 10km². Il confirme que ces territoires ne seront pas une priorité dans les montages financiers.

M. Ramard ajoute l'enjeu principal est d'atteindre les objectifs de la DCE puisque c'est l'engagement qu'a pris l'Europe. Cette règle l'emportera pour les financements et il ne pourra pas y avoir de financements pour tous les travaux. Il confirme qu'il faudra prioriser pour chaque contrat territorial.

M. Laurent note que la construction du programme a été faite par rapport aux objectifs et aux engagements de l'Etat par rapport à l'Anguille. Il rappelle que la CLE a voté récemment pour le PLAGEPOMI.

M. Ramard propose d'émettre un avis favorable au dossier. Une demande d'envoi à la CLE des programmes annuels de travaux sera ajoutée dans le courrier d'accompagnement de l'avis.

LA CLE APRES AVOIR ENTENDU,

- ➔ Souhaite que lui soit transmis annuellement les programmes de travaux des bassins versants
- ➔ **Donne un avis favorable au dossier d'autorisation environnementale relatif au volet milieux aquatiques du contrat territorial Rance aval Faluns Guinefort – territoire de Saint Malo agglomération - et à la Déclaration d'intérêt général**

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.

Dominique RAMARD
Président de la CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beausais